

Comment payer ma facture de NAV CANADA : prélèvement préautorisé sur carte de crédit

Il est possible d'établir des prélèvements préautorisés réguliers sur la carte de crédit de votre choix. Grâce à notre programme de prélèvements préautorisés sur carte de crédit, votre facture sera payée automatiquement – à temps, tout le temps.

Fonctionnement :

- Vous continuerez de recevoir votre facture mensuelle, et nous prélèverons automatiquement le montant total de celle-ci sur la carte de crédit fournie, et ce, au cours du mois de la facture.

Changements et annulation :

Vous pouvez apporter des changements au prélèvement préautorisé sur carte de crédit en envoyant un courriel

à accountsreceivable@navcanada.ca. NAV CANADA ou vous pouvez annuler votre entente de prélèvement préautorisé en tout temps, avec un avis approprié.

- Si le prélèvement préautorisé est annulé, tout solde dû doit être payé directement à NAV CANADA.
- L'annulation du prélèvement préautorisé n'annule pas les services qui vous sont fournis par NAV CANADA. Vous demeurez responsable des montants dus (antérieurs, actuels et futurs).
- Il vous incombe de vous assurer que les renseignements concernant la carte de crédit sont à jour et exacts. Si votre carte de crédit expire alors que vous faites partie du programme de prélèvement préautorisé, vous devez nous en aviser tout de suite pour que votre compte demeure en règle.

Cartes de crédit acceptées : (Nota : les cartes de crédit prépayées et les cartes de débit ne sont pas acceptées)

- Visa, MasterCard ou American Express

Comment établir un prélèvement préautorisé sur carte de crédit :

- Remplissez tous les champs ci-dessous et envoyez le formulaire dûment rempli par télécopieur au 613-563-7820.

Numéro du compte : _____
Entrez le numéro du compte à six caractères indiqué sur votre facture (p. ex., N123456).

Nom du compte : _____
Entrez le nom du compte exactement comme il apparaît sur votre facture.

Nom de la
personne-ressource : _____
Entrez le nom de la personne-ressource autorisée à effectuer les paiements avec cette carte de crédit.

N° de téléphone : _____
Entrez le numéro de téléphone de la personne-ressource autorisée à effectuer les paiements avec cette carte de crédit.

Courriel : _____
Entrez le courriel de la personne-ressource autorisée à effectuer les paiements avec cette carte de crédit.

Veuillez m'envoyer un reçu par courriel chaque fois que vous prélevez un montant sur cette carte de crédit.

Nom du titulaire : _____
Entrez le nom exactement comme il apparaît sur la carte de crédit.

Type de carte :   

Numéro : _____ - _____ - _____ - _____

Date d'expiration : ____ / ____
mm aaaa

J'accepte les modalités suivantes :

Il vous incombe de vous assurer que les renseignements (y compris le nom, le courriel, l'adresse postale, l'adresse permanente, le numéro de téléphone et la carte de crédit) que vous fournissez à NAV CANADA sur la facturation et les paiements sont toujours à jour et qu'ils ne sont pas erronés ou trompeurs. Si vous fournissez une carte de crédit ou une autre méthode de paiement préautorisé à NAV CANADA pour effectuer vos paiements mensuels, vous autorisez NAV CANADA à prélever sur votre carte de crédit tout montant en souffrance et tout montant dû en vertu de la présente entente. Vous acceptez d'aviser NAV CANADA de tout changement apporté à vos renseignements relatifs à la facturation et aux paiements. Vous serez responsable de tout non-paiement des montants facturés par NAV CANADA résultant de votre omission de fournir à NAV CANADA les renseignements à jour relatifs à la facturation et aux paiements. Si le paiement intégral n'est pas reçu au plus tard le 30^e jour suivant la date d'échéance, des intérêts sont perçus par NAV CANADA sur le montant en souffrance. Ces intérêts sont calculés dès le premier jour suivant la date d'échéance, et cela tant que tous les montants en souffrance ne sont pas payés intégralement. Des intérêts simples sont calculés quotidiennement. Les intérêts sont calculés au taux annuel de 18 pour cent (ou de 1,5 pour cent par mois). Les intérêts et les frais d'administration doivent être payés immédiatement sur réception de la facture. Tous les frais d'administration qui vous sont facturés font partie des montants dus à NAV CANADA en vertu de la présente entente.